

BULLETIN DE LA VIE COMMUNALE N°102

NANÇAY

RÉTROSPECTIVE 2024



LE MOT DU MAIRE

Monsieur Alain URBAIN



**Chers Nançayaises,
chers Nançayais,
chers amis.**

C'est avec grand plaisir que je vous accueille pour ce moment de convivialité en présence de Laurence RENIER, Présidente de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne. Monsieur PINGUET ancien maire de Nançay est excusé.

Tous mes vœux se tournent naturellement vers vous.

Que cette nouvelle année 2025 vous soit heureuse, prometteuse, faite d'épanouissements personnels ou professionnels. Qu'elle vous soit synonyme d'une vie meilleure, surtout pour nos concitoyens qui sont dans la souffrance, la peine ou les difficultés.

J'en profite pour remercier les élus qui m'entourent pour gérer la commune, Murielle et Nathalie Adjointes, Philippe Adjoint, Roselyne Conseillère Déléguée, Alain Conseiller Délégué, ainsi que les conseillères et conseillers municipaux pour leur investissement.

Sans oublier le personnel communal qui se donne aussi pleinement dans sa mission de service public. A chacun d'entre eux, je présente mes meilleurs vœux de bonheur, de réussite dans leurs projets personnels, de santé ainsi qu'à leur famille.

Je souhaite la bienvenue aux nouveaux résidents qui ont choisi de vivre à Nançay, je les invite à se faire connaître en Mairie. Je remercie également, les pompiers, la gendarmerie, les services de l'état et du département. Une mention particulière à la Communauté de Communes Sauldre et Sologne et à sa présidente, Laurence RENIER, qui nous accompagne dans nos projets.

Cette année 2024 est enfin terminée, elle restera celle de l'enlèvement de la guerre en Ukraine après presque 3 ans de conflit au cours duquel le peuple Ukrainien, soutenu par l'Europe, se bat avec beaucoup de courage, elle restera aussi celle de la guerre au Moyen-Orient après l'effroyable attaque terroriste de Hamas, ravivant un cycle de violence qui s'est transformé en une tragédie humanitaire à Gaza. Une pensée émue pour nos compatriotes de Mayotte touchés dans leur chair après le passage du cyclone Chido. Un vœu pour 2025 : que cela s'arrête.

Notre avenir et celui de nos enfants est confronté aux vicissitudes de la vie politique. Nos budgets communaux seront impactés par les baisses de dotations de l'état avec 2 milliards d'économie demandés aux collectivités. Malgré toutes ces difficultés votre Conseil Municipal reste mobilisé pour faire avancer les projets et vous permettre de mieux vivre à Nançay. C'est le moment de faire le bilan de l'année 2024 et d'entrevoir les actions pour l'année 2025.

La vie dans une commune c'est aussi sa vie économique. Je veux ici remercier toutes les entreprises Nançayaises, PME, artisans, commerçants, professions libérales... Vous êtes notre richesse économique.

Notre développement économique et celui de notre territoire dans le secteur du tourisme

s'appuie sur des valeurs sûres : les sablés de Nançay, la galerie Capazza (qui fête ses 50 ans cette année), le Pôle des étoiles, le camping, le golf, les gîtes et chambres d'hôtes, nos chemins de randonnée, notre forêt, notre étang... Les projets en cours visent à soutenir par leurs réalisations ce tissu. Ces réalisations vont profiter aux Nançayaises et Nançayais ainsi qu'aux touristes.

Nos commerces souffrent comme bon nombre de communes, plus de 60000 faillites de petites entreprises en 2024. La boucherie Roussel a fermé, le café nous préoccupe, nous avons redonné des couleurs au marché du mercredi matin avec des commerçants de qualité. L'épicerie et la boulangerie sont à votre service pour vos besoins quotidiens, merci de leur réserver une part de vos achats, cela nous permettra de maintenir nos commerces.

L'année 2024 fut une année importante en réalisations, 2025 ne sera pas en reste : la mise en place de panneaux clignotants pour sécuriser la traversée des enfants de l'école, un programme de sécurisation sur plusieurs itinéraires du village est prévu pour 2025 ; l'aménagement du jardin du souvenir est terminé ; la nouvelle cuisine de la salle polyvalente est opérationnelle et donne entière satisfaction ; l'achat d'une balayeuse très maniable ; pour le nettoyage de la salle polyvalente ; la finalisation des chemins de randonnées avec enfin une réalisation en 2025. Merci à l'ANNR pour sa participation ; le circuit vélo est opérationnel, financé par la communauté de communes et le pays de Sancerre Sologne ; l'acquisition de chaises plus confortables pour la salle polyvalente : livraison début 2025 ; la pose de la dernière tranche de l'éclairage du terrain de boules ;

- l'enfouissement des réseaux de la route de Salbris avec un achèvement prévu en 2025. Il faudra aussi penser à celui de la route de Vierzon ;
- la réfection de la route de Souesmes devrait être réalisée en 2025 ;
- la mise en place de fourreaux supplémentaires pour d'éventuels projets, comme la sécurisation du village par caméra ;
- l'étude sur la revitalisation du centre village avec pour objectif « Vivre à Nançay » avec l'aide du cabinet Laboratoire d'Urbanisme Pluriel et la Communauté de Communes
- le relevage des tombes, l'éclairage du stade, la réfection des terrains de tennis, le goudronnage du chemin de la station d'épuration n'ont pu être réalisés en 2024 en raison des conditions météo, ils seront réalisés en 2025 puisque financés.

Nous avons terminé la mise en place du matériel téléphonique et des nouvelles photocopieuses à la Mairie et à la bibliothèque. Les travaux de réaménagement de la Mairie sont en retard à cause de la lenteur administrative et d'appel d'offre infructueux.

Comme chaque année des travaux d'entretien sont effectués par nos services : logement à l'hospice, sol de l'école, clôture des services techniques, fontaine St Bernard route de Vierzon, bonde de la mare de la ferme des Farges. 2025 verra la reconstruction de la bonde de l'étang des Farges et sa remise en eau.

D'autres projets actuellement à l'étude ou déjà bien avancés comme :

- la création du parcours sportif
- l'élaboration du circuit du patrimoine
- l'aménagement des entrées du village
- l'aménagement du lotissement route de Neuvy.

Pour accroître l'offre touristique, le réaménagement de l'ancien bureau de tourisme en Maison Alain-FOURNIER, avec des expositions et des animations, est programmé si tout va bien pour fin avril 2025.

Le dernier Conseil Municipal a validé l'acquisition de l'immeuble appartenant à Rémi MAILLARD avec pour projet un espace tiers-lieu : magasin et logement.

Nous voulons également être présent dans le domaine des énergies renouvelables, un projet de panneaux solaires privé est actuellement en cours d'instruction sur une ancienne carrière IMERYS. Un projet sur le toit du hangar des services techniques est également en réflexion. Votre Conseil Municipal ne manque pas de projets pour que Nançay soit un village où il fait bon vivre.

C'est une année particulière pour nos agents communaux. Ils ont effectué deux fois plus de tonte qu'une année normale en raison des précipitations, leur travail n'a pas été facile mais ils ont assuré. Notre priorité est la propreté du cimetière, du village, des espaces verts et massifs de fleurs, cette année d'une beauté exceptionnelle. Objectif 2025, conserver notre fleur.

Je remercie l'ensemble des agents communaux : Fabienne et Emilie aux services administratifs, Davina, Franck, Nicolas, Sylvain aux services techniques, Cécile au scolaire, cantine, bibliothèque, propreté des locaux, Delphine à la cantine et garderie, sans oublier les enseignants. Ils réalisent un travail formidable au quotidien.

FINANCES

En mai 2024, dans le mot du maire je vous dressais un tableau récapitulatif des résultats cumulés. Ceux-ci sont passés de 134734 euros en 2019 à 416079 euros en 2023, de bons résultats sont attendus en 2024.

Nançay est une commune très peu endettée. Nos efforts d'économie (changement de prestataire à la cantine, le non renouvellement de certains de nos personnels, la maîtrise des coûts de l'énergie, la renégociation de contrats...) et une bonne maîtrise de notre gestion au quotidien nous permet de maintenir et d'accroître un niveau élevé d'investissement afin d'améliorer le bien vivre à Nançay sans augmentation de la fiscalité communale.

ASSOCIATIONS

La Commune apporte son soutien direct ou indirect à l'ensemble des associations car elles sont indispensables à notre vie locale. Un grand merci à tous nos bénévoles pour l'organisation des manifestations qui ont rythmées la vie de Nançay au fil des mois :

- le carnaval des enfants
- la nuit des étoiles
- la fête de l'âne
- les vendredis estivaux
- la fête de l'automne
- le marché de Noël
- les animations de Noël

Et bien d'autres...

En particulier Berdigne-Berdogne, cette fête magnifique qui restera gravée dans nos mémoires. Un très grand merci à tous ceux qui de près ou de loin ont œuvrés à la réussite de cette journée : UCPS, ANA (merci à toi Régis), PAR, ANNR, USNNV.

Un clin d'œil aux sportifs (foot, tennis, boules) qui portent hauts les couleurs de Nançay sur les terrains du Cher. Merci à Monsieur TERMINET, Président du district du Cher de football, d'avoir choisi Nançay pour son assemblée générale en juin 2024, à Alex et Jérôme pour l'organisation.

COMMUNAUTE DE COMMUNES : PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Actuellement en cours d'élaboration avec les 14 communes de la communauté, celui-ci définira la physionomie des communes dans un contexte de diminution de l'étalement urbain des sols et d'augmentation de la densité urbaine.

L'année 2025 sera consacrée à une phase délicate, celle de localiser pour les 14 communes de la communauté un maximum d'hectares du territoire consacré à l'habitat. La Zone d'activités route de Salbris, la parcelle de 2 ha, a été rachetée par la Communauté de Communes.

ORDURES MENAGERES

La loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage impose aux collectivités de mettre en œuvre le tri des biodéchets afin de réduire la quantité d'ordures ménagères. Nançay est commune test depuis octobre 2023, la Communauté de Communes a mis gratuitement à disposition des habitants des composteurs et des bio seaux, en contrepartie, le ramassage s'effectue tous les 15 jours. Je tiens à vous remercier pour votre civisme malgré des problèmes dus à quelques réfractaires, qui par le non-respect des règles nous pénalisent financièrement.

A partir du 1er janvier 2025 toutes les communes de la Communauté de communes Sauldre et Sologne sont concernées par cette nouvelle organisation. Le calendrier de ramassage vous a été distribué.

EAU ET ASSAINISSEMENT

La compétence eau et assainissement devrait être transférée à la Communauté de Communes pour le 1er janvier 2026. 2025 sera une année où des travaux obligatoires devront être réalisés avec des coûts importants :

- la réparation des fissures du réservoir -le désensablement d'une pompe ;
- la modernisation de 8 pompes de relevages dans le village ;
- l'étude patrimoniale eau et assainissement avant transfert ;
- la recherche des eaux parasites.

CULTURE

Vous pouvez consulter le programme des événements du premier semestre sur le site de la Communauté de Communes.

TELEPHONIE

La force d'un Maire c'est de ne pas tomber dans le pessimisme et le découragement, mais de rester positif et déterminé face aux problèmes qui se dressent.

Je n'abandonnerai pas ce projet, comme je l'ai écrit dans le mot du Maire de Décembre 2024, un problème résolu, d'autres apparaissent. Le dernier en date, un arrêté de la préfecture pris en juin 2007 interdisant de poser des antennes sur le château d'eau.

J'ai fait part de mon fort mécontentement au Préfet. Une prochaine réunion devrait avoir lieu prochainement avec Véolia et l'ARS. Je vous tiendrai au courant en toute transparence de l'évolution du dossier comme je le fais dans chaque « Mot du Maire ».

CUIVRE ET FIBRE

Il ne reste que quelques foyers qui ne sont pas encore raccordés à la fibre, malgré de nombreuses difficultés rencontrées durant ces années de mise en place, je vous remercie infiniment pour la patience et la persévérance dont vous avez fait preuve. Après l'arrêt du cuivre le 31 janvier 2025, n'hésitez pas à nous tenir informés en cas de problème.

La communication et la transparence sont essentielles dans la vie d'une commune. Je pense que vous lisez avec intérêt le « Mot du Maire », celui de Décembre 2024 porte le numéro 34, dans quelques semaines le bulletin de la Vie Communale 2024 sera distribué.

Vous êtes également nombreux à consulter nos supports numériques d'informations :

- le site de La mairie
- la page Facebook Nançay village de Sologne.

Je mentionnerai l'agenda annuel, précieux par ses renseignements, publié grâce aux souscriptions des annonceurs auxquels j'adresse les remerciements de la Commune.

Nançay, tous les ans en décembre, se pare de magnifiques décors de Noël inspirés par les bénévoles de P.A.R et les services techniques. Merci à vous les filles pour votre engagement Il est temps de conclure

Le Conseil Municipal et le personnel s'associent à moi pour vous souhaiter ainsi qu'à vos familles une belle année 2025 qu'elle vous apporte le meilleur et vous garde en bonne santé.

Tout n'est pas parfait, tout ne se passe pas comme prévu ni au rythme souhaité, mais avec les élus nous maintenons le cap et nous poursuivons notre route pour que notre commune vous apporte chers Nançayaises, Nançayais le cadre de vie attractif que vous méritez.

Une Commune toujours plus solidaire, plus humaine et plus respectueuse de notre environnement où il fait bon vivre.

Bonne année 2025

Vive Nançay,
Avec tout mon dévouement,

*Alain
Urbanain*





Fête de l'Automne





Marché de Noël



Noël 2024



Décor de Noël





Livraison des colis de Noël





**Pot de fin d'année
des agents communaux**



**Aménagement de la fontaine
St Bernard rue de Vierzon**

La Commune



Fleurissement

**Renovation
appartement
Hospice**

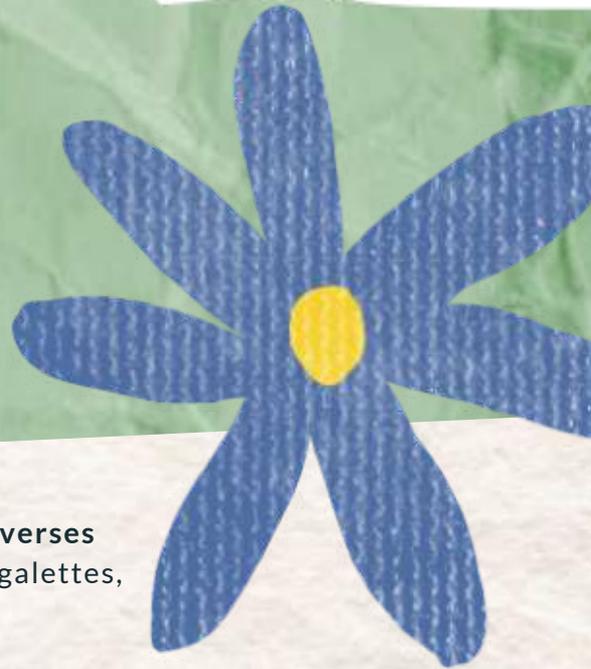


**Installation du
grillage services
techniques**



**Cimetière : réalisation
"Jardin du souvenir"**

Club des AINÉS DE NANÇAY



Au cours de l'année 2024 nous avons eu le plaisir d'organiser diverses manifestations. En plus de nos rassemblements habituels (jeux, galettes, crêpes) nous avons effectué plusieurs sorties :

- Repas couscous au restaurant ;
- Paëlla et repas d'été au terrain de boules.
- Une sortie en car : visite du château de Montpoupon suivie d'une croisière déjeuner vers Chenonceau ; sur le chemin du retour nous avons fait une halte dans une cave viticole.

Pour 2025, nous organiserons l'assemblée générale le mercredi 22 janvier et nous enregistrons les adhésions pour l'année à venir (16€).

Il y aura la journée crêpes le mercredi 12 février. Fin mai : sortie en car, destination à définir.

Les manifestations de juillet et août restent à définir.

Le vendredi 3 octobre nous devons aller au cabaret National Palace. Nous terminerons l'année par le repas de Noël le mercredi 17 décembre.

Bernard BOUET
bouet.b@orange.fr



Le Marché

Tous les mercredis

Venez nombreux profiter de cette belle initiative qui contribue au dynamisme et au bien-être de notre village !



Ne manquez pas le rendez-vous incontournable du marché du mercredi matin sur la place de l'église, de 8h à 12h ! Organisé par la commune pour vous simplifier la vie, ce marché regorge de produits frais et de qualité : fromages, poissons, viandes, fruits et légumes.

C'est l'occasion idéale de privilégier des produits locaux et de saison tout en soutenant les producteurs de la région.



NANÇAY NATURE RANDONNÉE ANNR



CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2025

- 11/01 : Assemblée Générale
- 09/02 : Randonnée d'hiver
- 23/03 : Randonnée des Étoiles
- 27/04 : Randonnée Vélo
- 29/05 : Randonnée de Printemps
- 28/06 : Randonnée semi nocturne
- 21/09 : Randonnée dans la Région
- 26/10 : Randonnée Octobre Rose



#Randonnée

Laurent MALAPERT
annr-nancay18@outlook.fr



PROMOTIONS ANIMATIONS RURALES



Au cours de l'année 2024, de nombreuses manifestations ont été organisées avec succès, dont le très attendu **Berdigne Berdogne**, qui a une fois de plus rassemblé habitants et visiteurs dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

Pour 2025, l'association P.A.R. vous prépare une année toujours aussi dynamique et festive, remplie de surprises, de moments de partage et de bonne humeur.

Voici le programme des événements déjà planifiés pour cette nouvelle année :

- **31 janvier 2025** : Assemblée Générale.
- **Samedi 15 février 2025, 19h** : Soirée Aligot - Salle polyvalente.
- **Dimanche 16 mars 2025 (en projet)** : Soirée costumée de Carnaval - Salle polyvalente.
- **Date à définir** : Concert de trompes de chasse.
- **Dimanche 15 juin 2025** : "Tout Jazz Dehors" organisé avec la Municipalité - 10h au Parc Bodineau.
- **Samedi 21 juin 2025** : Fête de la musique - Dès 18h sur la place de l'église, soirée festive.
- **Vendredis de juillet et août 2025** : Marchés estivaux en soirée, avec animations variées.
- **Samedi 2 août 2025** : Nuit des Étoiles.
- **20 et 21 septembre 2025** : Journées du Patrimoine.
- **Dimanche 28 septembre 2025** : Bourse aux collections à Neuvy-sur-Barangeon.
- **Dimanche 26 octobre 2025** : Participation à la Marche Rose avec l'A.N.N.R.
- **Judi 20 novembre 2025, 19h** : Soirée Beaujolais - Salle polyvalente.
- **Date à définir** : Participation au Téléthon.
- **Dimanche 7 décembre 2025** : Animations de Noël en partenariat avec l'A.N.A. et l'Association scolaire NANVY.
- **Berdigne Berdogne (date à définir)** : Rétrospective avec projection de photos et diffusion de films, organisée un mercredi après-midi.
- **Novembre - Décembre 2025** : Décorations de Noël dans le village, avec des couleurs rouge et or.

Un immense merci aux bénévoles et à la municipalité,
sans qui rien de tout cela ne serait possible.



*Alain Urbain,
Président*

02-48-51-80-49
urbain.alain@orange.fr



Association Nançay Ânes & attelages

L'année 2024 s'est bien déroulée et a été bien chargée en collaborant avec l'Association P.A.R. pour l'organisation de la fête Berdigne Berdogne à Nançay et en participant à différents évènements :

En Mars : Carnaval des écoles à Nançay.

En Avril : Marché Gourmand à Neuvy-sur-Barangeon, Marché à la Ferme des Oliviers à Vierzon, EHPAD le Clos d'Émise à Selle Saint Denis, Service Petite Enfance de Vierzon.

En Mai : Marche avec l'A.N.N.R. à Nançay, Fête à Vignoux-sur-Barangeon.

En Juin : La Voie d'Emy à St Martin d'Auxigny à Nançay, Association Vivre et Devenir à Valençay, La Nuit du Handicap à Vierzon.

En Juillet : La Marpa à La Chapelle d'Angillon, Balade avec les enfants du Relais Kangou.

En Août : **Fête de l'Âne à Nançay**, La Mémoire Industrielle de Vierzon à Méry-sur-Cher.

En Septembre : Fête de **Berdigne Berdogne**, Journée Porte Ouverte à l'Observatoire de Nançay.

En Octobre : Fête des Amis de La Noue à Vierzon.

En Novembre : Portes Ouvertes aux Sablés de Nançay.

En Décembre : Marché de Noël à Henrichemont, Animations de Noël à Nançay, Marché de Noël à Saint-Germain-du-Puy, Marché de Noël du Comité de Jumelage Salbris/Dymchurch à Salbris, Distribution des Colis aux Aînés à Nançay, Marché de Noël de la Ville de Salbris, Père Noël des Écoles de Nançay, Neuvy-sur-Barangeon et Vouzeron/Saint Laurent.

Tout au long de l'année des journées ou ½ journées auprès de jeunes et d'adultes handicapés.

Pour 2025, nous espérons pouvoir reconduire une grande partie de ces activités et en ajouter de nouvelles...

N'oubliez pas de nous communiquer vos dates !

Nous remercions la Municipalité et l'ensemble des personnes qui se sont rendues disponibles pour nous aider tout au long de l'année 2024.

A toutes et tous bonne et heureuse année 2025.

Le Président *Régis GARNIER*

ana.nancay@gmail.com
06 08 50 25 36



UN S N BOULES

BOULODROME Paule et Marcel VERON



CONCOURS DE PÉTANQUE 2025

☀️ dimanche
27 avril

☀️ dimanche
25 mai

☀️ dimanche
29 juin

🌙 samedi
26 juillet

🌙 samedi
23 août

☀️ dimanche
14 septembre

Désormais le boulodrome porte le nom de son créateur :

BOULODROME PAULE et MARCEL VERON,

inauguration effectuée par Mr. le Maire et surtout en présence de MARCEL et des adhérents, cloturée par un pot de l'amitié. A présent MARCEL nous a quitté.

Michel BIGNET
michel.bignet0694@orange.fr

ANNEE 2024 :

6 concours, 2 nocturnes, 4 dimanches 28 avril 23 équipes ; 26 mai 32 équipes ; 30 juin 30 équipes 27 juillet 48 équipes nocturne ; 24 août 52 équipes nocturne ; 15 septembre 24 équipes ; **TOTAL : 209 équipes soit 438 personnes joueurs dans l'année.**

Le repas du 15 septembre pour clôturer la fin de la saison comptait 40 personnes.

Notre saison a été CONVENABLE.

Le mercredi à partir du mois de mars, l'entraînement reprend. Venez nombreux.

BONNE AMBIANCE !





LA FORÊT AU DIAPASON

Notre chorale

*compte actuellement dix choristes
issus des villages de Neuvy-sur-
Barangeon et de Nançay. Elle est
dirigée par Miriam Girardeau,
notre chef de choeur.*

*Tout au long de l'année (sauf
durant les vacances scolaires), nous
répétons dans la salle des actes de
la mairie de Neuvy et cette année les
répétitions ont lieu de 14h45 à
16h15 le mercredi.*

*Durant l'année 2024, nous avons
donné trois concerts : au domaine
de Croix à Neuvy, à l'Ephad de la
Noue à Vierzon et nous avons clos
la saison par la fête de la musique à
Nançay.*

***Pour l'année 2025,
voici notre programme :***

*Des rencontres regroupant plusieurs
chorales et qui auront lieu :*

- *le 14 juin à Nançay*
- *le 15 juin à Theillay*
- *le 20 juin à Saint Doulchard*
- *le 22 juin à Massay*

*Des projets de concerts à La Noue
à Vierzon le 16 mai, et peut être au
Domaine de Croix au printemps.*

***Notre chorale est toujours à la
recherche de nouveaux choristes. Si
vous aimez chanter, n'hésitez pas à
nous rejoindre ; deux séances
d'essai sont possibles.***

Adhésion à l'association : 15 €

*Cotisation : 30 € le trimestre
(3 trimestres pour l'année)*

02.36.55.21.20

v.hera@orange.fr

LCA NANGAY

Loisirs

Culture

Animations

À vos
Agendas

21 AVRIL 2025 : CONCOURS DE PÊCHE

MAI OU JUIN 2025 (DATE À DÉFINIR) : BALADE À ÉNIGMES

12 OCTOBRE 2025 : FÊTE DE L'AUTOMNE



RÉTROSPECTIVE 2024

L'année a commencé avec le traditionnel concours de pêche du lundi de Pâques (1er avril) qui a attiré de nombreux pêcheurs. s'en est suivi la balade à énigmes (2 juin) et enfin la Fête de l'Automne (13 octobre).

CINÉ SOLOGNE

Malgré son équipe restreinte (et plus très jeune !), mais grâce aux bénévoles qui aident à l'installation du matériel et que nous remercions, les séances de projection continuent.

Rappelons que les films proposés chaque mois sont relativement récents.

Les séances ont lieu **le vendredi à 20h30** et le tarif est de **6 €** (5 €, si l'on prend une carte d'abonnement).



**BALAGE
À ÉNIGME
AU COEUR
DU VILLAGE**

COMMUNAUTÉ

AMIS

FAMILLE

Notre Village

NATURE



JEU

Pour les grands Nançayais

SUDOKU Moyen ★★

						1	4	
8			5			9	3	
	3	7				6		
				2				
			3		9	4	8	
	9		8			5		
		6		9		8	1	4
	8	1			6			

SUDOKU Difficile ★★★

4		7	3					
					4	6		
8						7	4	
7	4				3			
6		3	1			9		
			9					8
3		8		2				
2								

MOTS CROISÉS par Claude JOUBERT

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1			■						
2									
3							■		
4				■					
5		■				■		■	
6				■					■
7						■			
8	■						■		
9					■				

Les cases grisées concernent les rivières traversant Nançay (sans leur article)

Horizontal

- Dans ; Explode
- Rivière de Nançay
- Instigateur ; Esperluette
- Premièrement ; Rivière de Nançay
- Sur la baie de Guanabara
- Touffe ; Septentrion
- Rivière de Nançay ; Collection de lustres
- Qualité ; Vieille note
- Evalue ; Rivière de Nançay.

Vertical

- Enfermés
- Rivière de Nançay ; Cube minéral
- De la même mère
- Première dame ; Convenance
- Rivière de Nançay
- Ancienne monnaie du Pape ; Des habitudes
- Possèdes ; Rivière de Nançay
- Possessif ; Serrés
- Greffes ; Saison des découvertes.

SUDOKU

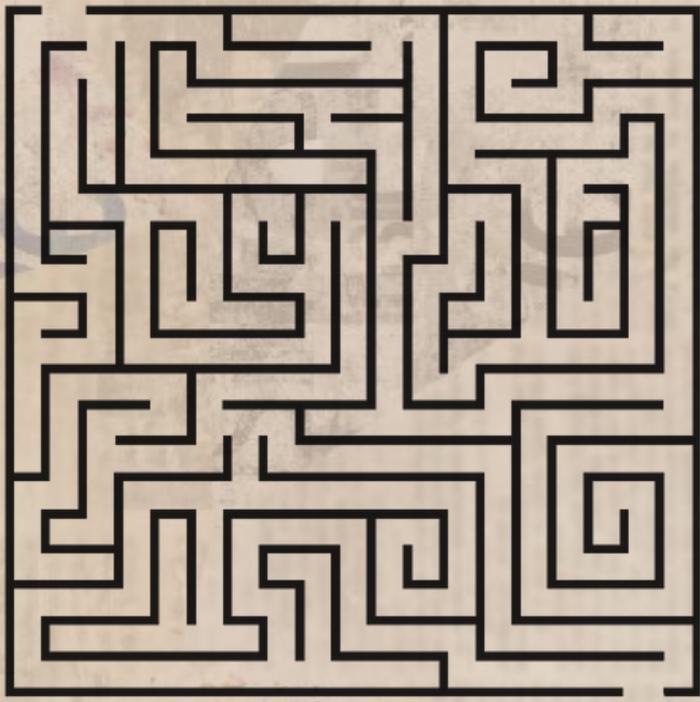
			
			
			
			

	4	1	2
2			
			4
	2		

Pour les petits Nançayais



LABYRINTHE



RÉBUS

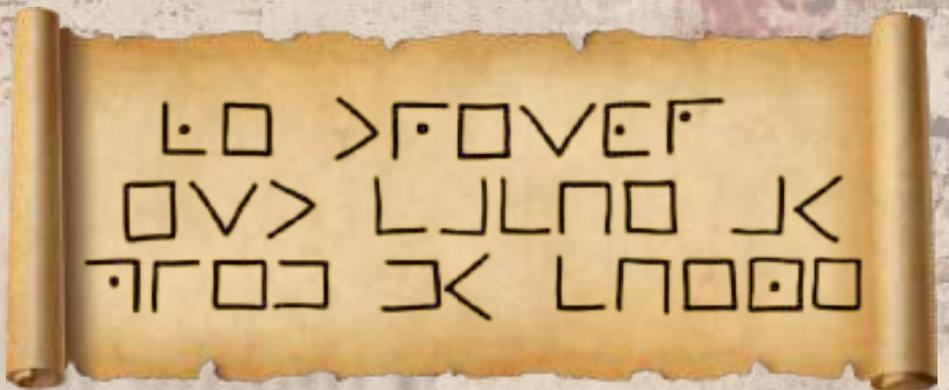


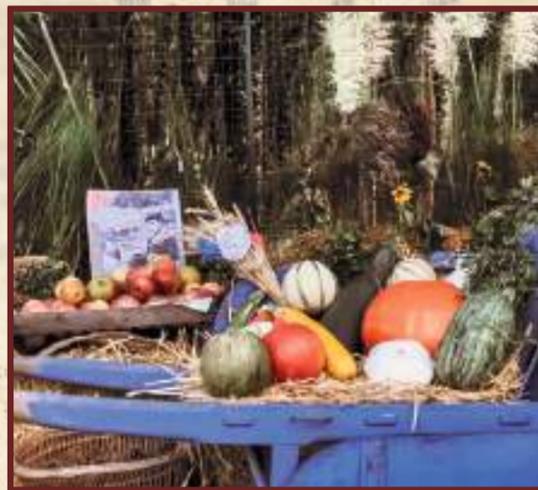
Réponse :

MESSAGE CODÉ

★ Indice ★

A	B	C	J	K	L
D	E	F	M	N	O
G	H	I	P	Q	R
S			W		
T		U	X	.	Y
V			Z		





BERDIGNE BERDOÛNE

dimanche 8 septembre 2024



BERDIGNÉ BERDOGNE

Les 7 différences

Difficulté ★★★



NANÇAY COUNTRY DANCERS

Cette saison,
l'association compte
20 adhérents

Cours de danse Country
Lieu : Salle polyvalente
à Nançay

90€

Cotisation annuelle
donnant accès
à tous les cours

18h30 - 19h30	Débutants
19h35 - 20h35	Novices
20h40 - 21h40	Intermédiaires & confirmés

Le 13 avril 2024, notre bal annuel a été un véritable succès, animé par l'orchestre **Apple Jack Country Band**.
Un grand merci à toute l'équipe pour son implication.

En 2024, nous avons également eu le plaisir de participer à de nombreuses sorties Bal Country dans la région mais aussi plus loin, comme au **Samoëns American Festival (SAF)**.

Ne manquez pas notre prochain rendez-vous le 5 avril 2025, avec l'orchestre **Buffalo Hill Billy**, à la salle polyvalente de Nançay.

PROCHAIN
CONCERT

**BUFFALO
HILL BILLY**
BAL COUNTRY

SAMEDI

**5 AVRIL
2025**





avan

Amicale des Véhicules
Anciens de Nançay

94 ADHÉRENTS PASSIONNÉS

**En 2024, l'Amicale a organisé
et participé à de nombreuses manifestations :**

- 18 Février - Soirée des vœux Adhérents
- 16 Mars - Sortie cartographique de Printemps
- 14 Avril - Pougues-Les-Eaux Bouchon Nationale 7
- 28 Avril - Marché de Printemps
- 20 Mai - Pique-nique au Parc Floral Orléans La Source
- 1er juillet - Assemblée Générale
- 9 juillet - Exposition Voitures Tour De France Vélos
- 20 juillet - Spectacle Année 80, exposition Voitures
- 25 août - Fête de la Terre Méry Sur Cher
- 29 septembre - Invitation Salbris Classic Bourse Auto Expo
- 05 octobre - Balade en voitures des personnes du Foyer d'Accueil Médicalisé Vierzon
- 11 octobre - Expertise de véhicules
- 20 octobre - Sortie d'automne : Safari Train Autrèche (37)
- 9/10/11 novembre - Exposition aux Sablés de Nançay
- 23 novembre - Sortie cartographique d'automne

PROJETS 2025

- 15 mars** : Sortie cartographique de Printemps
- 27 avril** : Marché de printemps
- 10/11 mai** : Sortie 2 jours (en attente de confirmation)
- 9 juin** : Pique-nique (Lundi de Pentecôte)
- 7 juillet** : Assemblée Générale
- 24 août** : Pique-nique
- 19 octobre** : Sortie d'automne
- 9/10/11 novembre** : Exposition aux Portes ouvertes des Sablés de Nançay
- 22 novembre** : Sortie cartographique d'automne

**Jean-Philippe
ROUSSEL
Président**

-  avan.nancay@orange.fr
-  Avan Nançay
-  06 80 63 12 47
-  Mairie, 18330 Nançay

Les infos du TENNIS CLUB

Retour sur 2024



Côté adhésions :

97 licenciés au club pour 2024 dont 38% de jeunes à l'école de tennis !

Côté sportif :

- 20 équipes inscrites dans 8 championnats différents (Jeunes, Dames, Hommes, Mixte, Printemps, Automne...).
- Gros succès pour nos 2 tournois de l'été (nouvelle formule TMC - Tournoi Multi Chances - pour Nancy en Août 2024 !). 300 inscriptions au total sur les 2 tournois !

Côté vie du club en 2024 :

- Beach tennis à la Boulasse...
- Une sortie à Roland Garros pour quelques bénévoles du club...
- Une animation découverte du Pickleball à l'occasion d'octobre rose.

Et en 2025 ?

Toujours une matinée beach tennis en juin pour l'école de tennis, une sortie padel, le tournoi de Nancy en Août sur 2 grands week-ends, nos multiples équipes en championnat... et toujours :



Et le Tennis Club vous propose toujours...

Ses 5 courts extérieurs et la salle couverte pour vous proposer des créneaux horaires toute l'année pour le loisir ou la compétition. Débutants ou confirmés, jeunes ou moins jeunes, venez nous rejoindre !

Renseignements

Sébastien LENOIR 06 48 05 72 23
Franck GUILLAUME 06 98 86 78 45
Mail : TC2N.neuvy.nancy@gmail.com

Soirée
PAELLA

En novembre 2025



LA FORÊT EN CAMAÏEU

Nous sommes une association de peinture intercommunale, des cinq villages de Nançay, Vouzeron, Neuvy-sur-Barangeon, Saint-Laurent, et Vignoux-sur-Barangeon.

Nous nous initions à la peinture acrylique, huile, pastel, encre de chine, aquarelle...

Nous sommes aidés pour cela par une intervenante diplômée.

Cours les lundis :

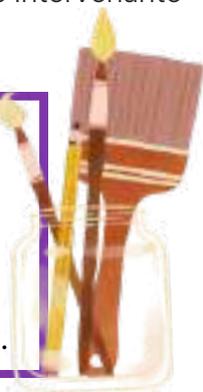
1 er groupe : de 14h15 à 16h15

2 ème groupe : de 16h45 à 18h45

(sauf vacances scolaires)

Salle "Aublet" à Vouzeron.

Le premier cours d'essai est gratuit.



En 2024, trois expositions-vente ont été tenues, à Nançay pour la fête de printemps et pour la fête d'automne, et à Méry-es-bois pour le marché de Noël. L'association a participé à la journée de peinture en plein air de la Maison de L'eau à Neuvy-sur-Barangeon, (nous avons ensuite laissé nos tableaux en exposition pendant deux mois), ainsi qu'à la bourse multi-collections de Neuvy-sur-Barangeon. Nous avons fait l'objet d'un article dans le journal de Neuvy, et avons été cités dans le Berry Républicain. Des séances de peinture en plein air ont aussi été organisées chez une adhérente au printemps, et lors du repas de fin d'année. Une exposition permanente avec roulement des oeuvres décore la salle des actes de la Mairie de Neuvy-sur-Barangeon. Trois nouvelles peintres se sont jointes à nous en septembre 2024.

En 2025, les mêmes activités seront organisées, en se joignant aux animations des villages.

L'association existe depuis plus de vingt ans, et sa gouvernance est partagée.

Contact :

Mme Jacqueline Courcelle
02 48 51 68 65



— Association des Parents d'Élèves

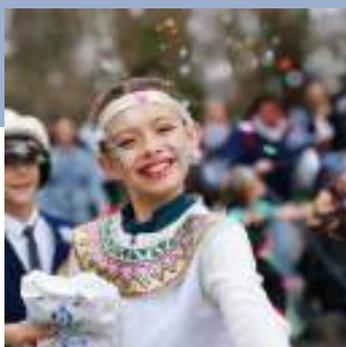
L'APE NANVY est heureuse et fière de vous
présenter son nouveau bureau et ses
événements à venir pour 2025 :

Nanvy



- **Loto** : dimanche 2 février à la salle des fêtes de Neuvy-sur-Barangeon
- **Carnaval** : dimanche 16 mars à la salle des fêtes de Nançay
- **Pâques** : dimanche 20 avril au Domaine de Croix à Neuvy-sur-Barangeon
- **Kermesse** : samedi 28 juin à Neuvy-sur-Barangeon
- **Olympiades** : dimanche 7 Septembre au stade de Nançay
- **Assemblée Générale** : vendredi 19 septembre à Neuvy-sur-Barangeon

Carnaval



Pâques



KERMESSE



Halloween



Noël



Merci pour votre soutien !



ape.navy@gmail.com



06 50 82 16 50



Facebook

(Navy - Association de Parents D'élèves)



L'APE propose également des commandes régulières de madeleines Bijou et autres gourmandises. **Une commande de Madeleines Bijou sera à prévoir pour le mois de mars!**



USNNV

UNION SPORTIVE NANCAY NEUVY VOUZERON

CÔTÉ SPORTIF >

Notre section séniors vit une saison de transition avec 43 joueurs. L'équipe première, sous un nouvel encadrement, occupe une solide 6^e place. La réserve, redevenue 100% locale après la fin de l'entente avec le CS Vignoux, évolue dans une poule compétitive. Le retour des vétérans renforce le lien intergénérationnel, et l'engagement des joueurs se reflète dans leur assiduité aux entraînements.

Nos jeunes, en partenariat avec le CS Vignoux depuis plusieurs années, profitent d'une belle cohésion entre les deux clubs, favorisant leur épanouissement et l'expression de leur talent.

CÔTÉ MANIFESTATIONS >

Notre association a soutenu la mairie de Nançay pour Berdigne Berdogne le 8 septembre 2024. Nous avons également participé à Octobre Rose le 6 octobre, avec une tombola sponsorisée par "Chez Isa, le bar à fromage", dont les bénéfices ont été reversés à OncoBerry. Le 26 octobre, notre soirée Moules-Frites a rassemblé 200 personnes, et nous étions présents au marché de Noël de Neuvy le 30 novembre. Prochain rendez-vous : soirée Tartiflette le 1^{er} mars 2025 à la salle des fêtes de Nançay.



CÔTÉ EXTRA-SPORTIF >

MERCI À NOS SPONSORS !

Plus d'une quinzaine de sponsors nous ont soutenus cette saison, permettant l'achat de nouveaux jeux de maillots, équipements, panneaux publicitaires et l'aménagement du club house. Un grand merci à eux ! Par ailleurs, la mairie financera prochainement l'installation d'un nouvel éclairage pour le terrain d'entraînement.

Cette année nous avons eu la chance d'accueillir un nouvel arbitre dans nos rangs, qui n'est autre que Jérôme (Vice-président), encore un grand merci à toi !

MERCI ENCORE À LA MAIRIE DE NANCAY POUR SON SOUTIEN SI IMPORTANT POUR LA VIE DE NOS ASSOCIATIONS.



CALENDRIER DES PROCHAINES MANIFESTATIONS >

**SOIREE
TARTIFLETTE
SAMEDI 1ER MARS
NANCAY**

**LOTO
SAMEDI 5 AVRIL
NEUVY/B**

**TOURNOI ADULTE
DE L'ASCENSION
JEUDI 29 MAI
NANCAY**

**BROCANTE
COURANT JUIN
NANCAY**

**CONCOURS DE
PETANQUE
SAMEDI 12 JUILLET
APRÈS-MIDI
NANCAY**

**BAL FÊTE
NATIONALE
SAMEDI 12 JUILLET SOIR
NANCAY**

**FESTIFOOT
DÉBUT SEPTEMBRE
NANCAY**

**SOIREE
MOULES FRITES
SAMEDI 25 OCTOBRE
NEUVY/B**

**USNNV18@GMAIL.COM
WWW.US-NANCAY.FR
06 74 89 57 61**

COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX 2024

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FÉVRIER 2024

Étaient présents : Mesdames BOUGIS, BOUHOURS, FONTENY, LE BEUF.

Messieurs BAILLY, BONNOT, IMBAULT, LEFEVRE, RAGOBERT, URBAIN.

Était excusé : Monsieur PERRIER qui a donné pouvoir à Monsieur URBAIN.

Étaient absents : Mesdames GUÉRU, MARY, Monsieur BARRÉ.

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE LA MAIRIE

Le Maire rappelle le projet de réhabilitation de la mairie et ses enjeux.

Il présente les plans, l'estimation, le plan de financement prévisionnel au stade de l'Avant-Projet Définitif (APD) et sollicite l'autorisation de déposer un dossier de demande de subvention de DETR ainsi qu'auprès des différents financeurs fléchés dans le tableau de financement ci-dessous.

Le coût global prévisionnel de l'opération au stade Avant-Projet Définitif (APD) est estimé à 239 001.69 € H.T. de dépenses éligibles à la DETR.

Attendu que ce projet peut relever des opérations éligibles au titre de la catégorie 61 (tout bâtiment public appartenant aux Communes et Communautés de Communes : acquisition, construction, rénovation et travaux d'aménagement) de la DETR et de la DSIL 2024,

attendu que ce projet peut aussi s'inscrire dans le nouveau Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) du Pays Sancerre Sologne sur la fiche 35 (plan isolation régional des bâtiments publics),

Attendu que ce projet est éligible à une aide du Conseil Départemental du Cher dans le cadre de la politique de développement des territoires au volet 1.1 (Maisons de services à la population),

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour et 1 abstention, adopte l'opération de réhabilitation de la mairie, approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération,

autorise Monsieur le Maire à réaliser auprès :

-de la Préfecture du Cher, au titre de la catégorie 61 une demande de DETR de 91 000.00 €,

-de la Région Centre Val de Loire, au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST), une demande de subvention de 20 000.00 €,

-du Conseil Départemental du Cher, au titre de la Politique de Développement du Territoire, une

demande de subvention de 50 000.00 €, -du SDE 18, une demande de subvention de 3 300.00 €, autorise le Maire à signer tout acte administratif, juridique et financier se rapportant à cette opération, dit que les crédits correspondants à cette opération seront inscrits au budget primitif 2024.

COTISATIONS

a) Association des Maires du Cher :

Le conseil municipal décide de verser la cotisation annuelle d'un montant de 44.00 € à l'Association des Maires du Cher.

b) Association des Maires de France :

Le conseil municipal décide de cotiser pour 2024 à l'Association des Maires de France pour la somme de 135.29 €.

c) Conseil National des Villes et Villages Fleuris :

Le montant de la cotisation annuelle du Conseil National des Villes et Villages Fleuris est de 90.00 € ; le conseil accepte.

d) ARF Centre Val de Loire

La cotisation annuelle à l'Agence Régionale pour le Fleurissement s'élève à 40.00 €. Le conseil donne son accord.

EXAMEN DE DEVIS

a) Le devis de l'Entreprise DOUBLET pour la fourniture d'un mat et d'un drapeau s'élève à 573.60 € T.T.C. Le conseil l'accepte.

b) L'Entreprise Leroy Merlin a établi un devis pour finaliser la clôture entre les services techniques et le camping. Le montant est de 2 040.50 € T.T.C. Le conseil donne son accord.

c) Le devis des Floriades de l'Arnon se monte à 2 709.27 € T.T.C.

d) Deux devis sont présentés pour l'achat de matériel de cuisine : le moins cher est celui de la Société Henri Julien pour un montant de 159.60 € T.T.C.

e) Afin d'améliorer la sécurité près des écoles, il est décidé d'acheter deux panneaux lumineux. Le choix entre deux modèles a été fait et il en coûtera 1 332.48 € T.T.C.

AUGMENTATION DES LOYERS

Selon l'indice de référence des loyers, le montant du loyer annuel demandé à Only Camp sera augmenté au 1er mars 2024 de 3.50 %.

TÉLÉPHONIE

a) Le Maire donne lecture du courrier du Président du Conseil Départemental du Cher l'informant que le Département suit bien le dossier concernant l'antenne et fait tout son possible pour aider la Commune.

b) Orange a renvoyé un courrier indiquant que les lignes « cuivre » vont bientôt être supprimées.

c) Le Collectif a adressé un courrier au conseil demandant à la Commune de prendre un avocat

pour la judiciarisation du contentieux sur la couverture en téléphonie mobile. Après différents échanges, suite à une suspension de séance, le conseil réfléchira et convoquera le Collectif.

DÉMISSION

Monsieur Sylvain PINGUET, conseiller municipal, a remis sa démission au Maire le 27 décembre 2023, suite à son embauche en qualité d'adjoint technique à temps non complet à la Commune depuis le 1er janvier 2024.

INFORMATIONS

Le Maire informe le conseil que :

- les travaux d'enfouissement Route de Salbris vont commencer bientôt,
- le bulletin municipal est à l'impression et sera distribué prochainement,
- Monsieur le Préfet a été saisi d'une demande pour la sécurité lors de la Nuit des Étoiles et de la fête « Berdigne Berdogne » qui attirent plus de 2 000 personnes et qui se dérouleront pendant les jeux olympiques,
- l'ouverture de la pêche à l'étang de la Chaux aura lieu le lundi de Pâques à 12 heures,
- des devis sont demandés pour différents travaux et seront choisis selon la capacité financière lors du budget primitif.

QUESTIONS DIVERSES

Il a été demandé au Maire quels sont les dossiers en cours de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne ; le Maire indique que le PLUi, le Scott et le règlement publicitaire sont en cours d'élaboration, que les travaux de la piscine vont débiter, que certaines Communes ont des fermetures de classes, que le nouveau tri des déchets se passe bien dans l'ensemble à Nançay.

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2024

Étaient présents : Mesdames BOUGIS, BOUHOURS, FONTENY, LE BEUF, MARY.

Messieurs BAILLY, BONNOT, LEFEVRE, PERRIER, RAGOBERT, URBAIN.

Était excusée : Madame GUÉRU qui a donné pouvoir à Monsieur URBAIN.

Étaient absents : Messieurs BARRÉ, IMBAULT.

VOTE DES COMPTES DE GESTION DE 2023

- Budget M57 : les résultats de l'année 2023 montrent un excédent de 149 261.64 € en section de fonctionnement + l'excédent du C.C.A.S de 2022 : 13 754.25 € et un déficit de 167 255.61 € en section d'investissement et des cumuls identiques au compte administratif.
- Budget M49 : les résultats de l'année 2023 montrent un excédent de 23 782.71 € en section

de fonctionnement et un excédent de 945.59 € en section d'investissement et des cumuls identiques au compte administratif.

Ces comptes ont été approuvés à l'unanimité.

VOTE DES TAXES

Le conseil a voté, à l'unanimité, le maintien du taux des taxes à savoir :

- Taxe sur le foncier bâti : 32.67 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 44.55 %
- Taxe d'habitation : 19.35 %
- CFE : 26 %.

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS DE 2024

a) Budget M57 :

En section de fonctionnement, le budget s'équilibre à 1 370 846.75 € et en section d'investissement, il s'équilibre à 511 989.98 €.

Ce budget est approuvé à l'unanimité.

b) Budget M49 :

En section de fonctionnement, le budget s'équilibre à 116 110.55 € et en section d'investissement, il s'équilibre à 447 035.06 €.

Ce budget est voté à l'unanimité.

VOTE DES SUBVENTIONS

12 000.00 € ont été inscrits au budget et répartis pour subventionner les différentes associations Nançayaises et extérieures.

TRAVAUX ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX

Le Maire donne lecture de la convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage pour l'opération de travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunication, route de Salbris – tranche 3.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire :

- à signer cette convention,
- à signer le plan de financement prévisionnel concernant l'enfouissement du réseau de communication, route de Salbris – tranche 3 : la participation d'Orange est de : 9 403.20 € T.T.C. et le montant restant à charge de la Commune est de : 30 758.96 € T.T.C.,
- à signer le plan de financement prévisionnel concernant la restitution de l'éclairage public – route de Salbris – tranche 3 : la prise en charge par le SDE 18 est de : 37 585.05 € H.T. et la participation demandée à la Commune s'élève à : 37 585.05 € H.T.,
- à signer le plan de financement prévisionnel concernant la dissimulation des réseaux électriques - route de Salbris - tranche 3 : le montant des travaux s'élève à 116 488.49 € H.T. : une participation exceptionnelle prise en charge par le SDE 18 se monte à 50 000.00 €. Le restant à payer est pris en charge par le SDE 18 à hauteur de 60 % soit : 39 893.09 € H.T. et la participation de la Commune soit 40 % se monte à : 26 595.40 € H.T.

CESSION D'UNE PARCELLE AU PROFIT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SAULDRE ET SOLOGNE

Le Maire informe que la zone d'activité de Champ d'Hyver arrive à saturation. Aussi, afin de disposer d'une capacité d'accueil de nouvelles activités, il est nécessaire d'anticiper l'extension de la ZA de Champ d'Hyver.

Or, depuis la loi NOTRe, la compétence d'aménagement et de gestion des zones d'activités a été transférée aux Communautés de Communes.

Aussi, l'aménagement d'une telle extension de la ZA de Champ d'Hyver devra être pris en charge par la Communauté de Communes Sauldre et Sologne. La Communauté de Communes récupérera également le produit des ventes futures de ces parcelles.

La Commune de Nançay dispose d'une réserve foncière boisée dans la continuité immédiate de la zone d'activités existante. Sa cession au profit de la Communauté de Communes permettra de débiter les démarches pour la viabilisation des terrains concernés.

Le conseil municipal, approuve la vente de parcelle cadastrée section E n°1016 sise zone d'activité du Champ d'Hyver, moyennant un prix H.T. de 1 €/m², au profit de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, identifiée sous le numéro SIREN 200 000 933, dont le siège social se situe 7, rue du 4 septembre à Argent-sur-Sauldre (Cher) et autorise le Maire à signer l'acte authentique et tous autres documents.

EXAMEN DE DEVIS

Les devis suivants sont présentés :

a) gestion complète du cimetière pour l'année 2024 :

Le devis de l'entreprise SGCIM s'élève à 650.00 €.

b) Grand hôtel à insectes :

Il est décidé d'installer un hôtel à insectes dans le parc Abbé René Bodineau : le devis de Monsieur Michel BALLUTO se monte à 360.00 €.

c) Fleurissement :

Le devis de l'entreprise des Jardins de St Eloy pour le fleurissement estival s'élève à 1 530.32 € T.T.C.

d) Feu d'artifice :

L'achat du feu d'artifice et de lampions chez CAD RUGGIERI est d'un montant de 2 745.00 € T.T.C.

Tous ces devis sont acceptés à l'unanimité.

COTISATIONS ANNUELLES

a) ADEFIBOIS :

Le montant de la cotisation s'élève à 84.00 €.

b) C.A.U.E. :

Le montant demandé est de 100.00 €.

c) Tourisme & Territoires du Cher :

La cotisation se monte à 25.00 €.

Le conseil décide de verser toutes ces cotisations.

d) Fonds de Solidarité pour le logement :

Comme chaque année, la Commune versera 300.00 € au Conseil Départemental.

PARCELLE CONSTRUCTIBLE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de procéder à l'étude d'un plan d'aménagement sur la parcelle cadastrée section D 1107 sise à la Source, Commune de Nançay et classée en zone U2.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SAULDRE ET SOLOGNE PERMETTANT LE RECOURS À UN CABINET DE RECRUTEMENT POUR L'INSTALLATION DE MÉDECINS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- accepte le transfert de compétence « Recours à un cabinet de recrutement pour l'installation de professionnels de santé sur le territoire » à la Communauté de Communes Sauldre et Sologne,
- adopte les nouveaux statuts de la Communauté de Communes,
- autorise le Maire à signer tout acte référent à la présente délibération.

AMÉNAGEMENT DU TEMPS SCOLAIRE

Le conseil municipal décide de ne pas modifier l'aménagement du temps scolaire sur 4 jours.

SUPPRESSION DES RÉGIES TENNIS

Le Maire informe le conseil que l'association TC2N va gérer la location des courts de tennis. De ce fait, le conseil municipal décide de supprimer la régie tennis à la mairie et la sous-régie tennis au café du Centre.

OCCUPATION DU CHENIL

Sur proposition du Maire, le conseil municipal décide d'instaurer un tarif pour occupation du chenil communal : il sera demandé 10.00 € par jour au propriétaire de l'animal.

INFORMATIONS

Le Maire indique que les banderoles concernant la 4G ont été enlevées par les services techniques et que Monsieur le Préfet fait avancer le dossier téléphonie.

QUESTIONS DIVERSES

Il est signalé un arbre dangereux route de Vouzeron ainsi que de l'eau qui coule route de Salbris.

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2024

Étaient présents : Mesdames BOUGIS, BOUHOURS, FONTENY, MARY. Messieurs BAILLY, BONNOT, LEFEVRE, PERRIER, URBAIN.
Étaient excusés : Madame GUÉRU, Monsieur RAGOBERT.

Étaient absents : Messieurs BARRÉ, IMBAULT, Madame LE BEUF.

Madame GUÉRU a donné pouvoir à Monsieur URBAIN.

EXAMEN DE DEVIS

Les devis suivants sont présentés :

a) Travaux à la mairie :

Le devis de l'entreprise SCR pour le percement d'un mur s'élève à 3 160.00 € H.T.

b) Livres pour la bibliothèque :

Il est décidé d'acheter des livres pour la bibliothèque ; le montant du devis est de 200.68 € H.T.

Ces dépenses sont acceptées à l'unanimité.

RÉVISION DES TARIFS

a) Cantine

À compter de la prochaine rentrée scolaire, les tarifs subiront une hausse de 0.05 €.

b) Garderie périscolaire

Les tarifs augmenteront de 0.05 € à partir du 1er septembre 2024.

AMÉNAGEMENT DU CIRCUIT DU PATRIMOINE

Le Maire donne lecture de la convention pour une mission d'assistance technique relative à l'opération d'aménagement du circuit du patrimoine entre l'Agence Cher Ingénierie des Territoires et la Commune de Nançay. Le montant total forfaitaire est de 2 240.00 € H.T.

APPROBATION DE L'ADHÉSION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SAULDRE ET SOLOGNE AU SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DU BASSIN DE LA SAULDRE (SMABS)

Le Maire porte à la connaissance du conseil municipal que par délibérations en date du 27 mai 2024, le conseil communautaire Sauldre et Sologne a approuvé l'adhésion de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne au SMABS pour la compétence « Défense contre les inondations et contre la mer », ainsi que pour la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques » concernant les Communes ou partie de Communes hors SYRSA (Nançay, Ménétréol-sur-Sauldre, Ennordres, Méry-ès-Bois et Presly) à compter du 1er janvier 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'adhésion de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne au Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Sauldre (SMABS) à compter du 1er janvier 2025 et de la notifier à la Présidente de la Communauté de Communes.

AUGMENTATION DE LOYERS

Le conseil municipal décide d'augmenter le loyer de la maison à la ferme des Farges de 3.50 % selon l'indice de référence des loyers.

PERSONNEL COMMUNAL

a) Suppression de postes :

Le conseil supprime les postes d'agent de maîtrise et d'adjoint technique principal de 1ère classe de deux agents qui sont partis.

b) Indemnité de prime de licenciement et de congés payés :

Le conseil municipal décide d'octroyer une prime de licenciement et une prime de congés payés à tout agent qui quitte la Commune pour diverses raisons sans démissionner.

c) Création de postes :

Il est décidé de créer 2 postes : 1 d'adjoint technique à 20.50/35ème au lieu de 10/35ème et 1 d'adjoint du patrimoine à 6.50/35ème au lieu de 5/35ème.

DEMANDE D'ACHAT DE TERRAIN

Monsieur Emmanuel SALMON sollicite l'achat de la parcelle cadastrée section B n°1496 sise route de Salbris au prix de 2.00 € le m². Les frais de bornage étant à ses frais.

Le conseil municipal donne son accord.

COURRIERS DIVERS

a) Madame Françoise ROLQUIN demande à ce que son adresse soit bien enregistrée pour le courrier, les administrations et la fibre optique.

b) Monsieur Thierry ROCHER signale que sa ligne téléphonique a été coupée lors d'un branchement de la fibre chez un autre habitant.

INFORMATIONS

Le Maire indique que :

- la distribution des dictionnaires aux élèves entrant en 6ème aura lieu le vendredi 28 juin prochain,
- l'Assemblée Générale du District du Cher de la ligue de football aura lieu cette année à Nançay, le vendredi 28 juin à la salle polyvalente,
- France Bleu Berry sera en direct de Nançay le lundi 08 juillet de 09 heures à 11 heures,
- le bureau d'information touristique est installé au pôle des étoiles,
- des jeunes seront embauchés en juillet et août pour remplacer les agents des services techniques en congés,
- le feu d'artifice sera tiré le 14 juillet au stade,
- le géomètre du cadastre passe chez les habitants pour remettre à jour les plans.

Suite aux problèmes rencontrés lors de l'installation de la fibre optique chez les administrés, le Maire veut rencontrer très prochainement Orange, Berry Numérique et Axione.

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2024

Étaient présents : Mesdames BOUGIS, BOUHOURS, FONTENY, LE BEUF, MARY.
Messieurs BAILLY, LEFEVRE, PERRIER, RAGOBERT, URBAIN.

Étaient excusés : Madame GUÉRU, Monsieur BONNOT.

Étaient absents : Messieurs BARRÉ, IMBAULT.

Madame GUÉRU a donné pouvoir à Monsieur URBAIN.

Monsieur BONNOT a donné pouvoir à Madame MARY.

RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

a) Le 2^{ème} adjoint au Maire analyse le rapport de l'année 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et indique qu'il y a 519 abonnés, 51 846 m³ prélevés, que le rendement du réseau est de 95.6 % et que le prix du m³ est de 2.41 €.

b) Le 2^{ème} adjoint au Maire analyse le rapport de l'année 2023 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif, à savoir : il y a 452 abonnés, 12.96 kms de réseau, 32 707 m³ facturés. Le prix du m³ s'élève à 4.42 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte ces deux rapports qui seront mis en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

EXAMEN DE DEVIS

Les devis suivants sont présentés :

a) Disque dur Nas :

Le devis de l'entreprise IDEMAPS pour le remplacement du NAS trop petit d'un ordinateur récent de la mairie s'élève à 706.80 € T.T.C. Le conseil accepte ce devis ; des précisions seront demandées à l'entreprise.

b) Motorisation solaire des volets roulants de la salle polyvalente : le devis de RP Automatismes se monte à 1 689.65 € T.T.C. et le conseil donne son accord.

c) Transport des élèves à la piscine de Vierzon : Les élèves iront à la piscine les lundis matin du 24 février 2025 au 24 mars 2025. Le devis pour le transport émanant de l'entreprise STI Centre s'élève à 200.00 € T.T.C. par voyage aller/retour. Le conseil émet un avis favorable.

d) Sacs liasses DOOGY :

Il est décidé d'acheter les sacs liasses Doogy ; le devis de KG MAT COLLECTIVITÉ est d'un montant de 205.20 € T.T.C.

e) Achat de poissons :

Cette année, il faudra acheter du poisson pour réempoissonner l'étang de la Chaux. La pisciculture du Val de Loire a fourni un devis qui s'élève à 1 613.00 € pour l'achat de gardons, rotengles, tanches,

carassins et carpes. Le conseil l'accepte.

f) Pastilles pour four MYCHEF
Axima qui a installé du nouveau matériel dans la cuisine de la salle polyvalente, préconise des pastilles pour le four. Le devis d'un montant de 115.62 € T.T.C. est validé par le conseil.

PROJET PHOTOVOLTAÏQUE

Le Maire présente le projet de Sun'r pour l'implantation de panneaux photovoltaïques au lieu-dit « Les Beaumonts » sur la Commune et informe que le permis de construire est en cours d'instruction et qu'il sera nécessaire de modifier le PLU.

Conformément aux dispositions des articles L 122-7 et R 122-7 du Code de l'Environnement, le conseil municipal est appelé à donner son avis sur le projet au titre de l'évaluation environnementale. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le projet au titre de l'évaluation environnementale.

REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR ORANGE

Le montant demandé à Orange pour la redevance d'occupation du domaine public en 2024 sera de 2 188.33 €.

CRÉATION DE POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF

Le conseil décide de créer un poste d'adjoint administratif à temps complet au 1er janvier 2025.

DÉLÉGUÉ TITULAIRE DU SDE 18

Le Maire informe le conseil municipal que Monsieur Denis IMBAULT, délégué titulaire de la Commune de Nançay au Syndicat d'Énergie du Cher (SDE 18) a démissionné de ce Syndicat avec effet au 02 septembre 2024.

Suite à cette démission, le conseil municipal doit le remplacer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a procédé à l'élection d'un nouveau délégué titulaire devant siéger au Syndicat Départemental d'Énergie du Cher.

A été élu : Monsieur Alain URBAIN, délégué titulaire.

CONVENTION POUR L'ACCUEIL DES ENFANTS DE NANÇAY AU SEIN DES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SOLOGNE DES RIVIÈRES

Le Maire informe le conseil que la Communauté de Communes Sologne des Rivières peut accueillir nos enfants à son accueil de mineurs de Salbris et de Theillay sur la période du 02 septembre 2024 au 04 septembre 2025.

Il est précisé qu'il sera demandé à la Commune de Nançay une prise en charge à hauteur de 30% des dépenses des activités, sorties et camps.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention pour l'accueil des enfants de Nançay au sein des accueils collectifs de mineurs de la Communauté de Communes Sologne des Rivières à Salbris et de Theillay.

INFORMATIONS

- Le Maire remercie toutes les personnes qui se sont investies pour la fête de Berdigne Berdogne qui a connu un grand succès.
- Le Maire indique :
 - que l'étude du PLUi Zan est en cours,
 - que les travaux d'enfouissement des réseaux sont arrêtés car nous attendons Orange,
 - que 6% des foyers sont non raccordés à la fibre optique et qu'une réunion sur la téléphonie aura lieu,
 - que l'accès à la station d'épuration sera goudronné début octobre prochain,
 - qu'un arbre sera planté au rond-point de Champ d'Hyver,
 - que les services techniques ont des travaux à finir.

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2024

Étaient présents : Mesdames BOUGIS, BOUHOURS, FONTENY, LE BEUF, MARY.

Messieurs BAILLY, LEFEVRE, RAGOBERT, URBAIN.
Étaient excusés : Madame GUÉRU, Monsieur PERRIER.

Étaient absents : Messieurs BARRÉ, BONNOT, IMBAULT.

Monsieur PERRIER a donné pouvoir à Monsieur URBAIN.

EXAMEN DE DEVIS

Les devis suivants sont examinés :

a) Disque dur Nas :

Le devis de l'entreprise IDEMAPS pour le remplacement du NAS trop petit des ordinateurs récents de la mairie s'élève à 706.80 € T.T.C. Le conseil accepte ce devis après avoir eu plus de renseignements sur la nécessité de cet achat.

b) Sauvegarde en ligne des ordinateurs de la mairie : comme chaque année, il faut renouveler la sauvegarde en ligne des ordinateurs de la mairie. Le devis de IDEMAPS est retenu ; il s'élève à 900.00 € T.T.C.

c) Logiciel facturation cantine et garderie : Deux devis sont présentés. Celui de Berger Levrault, étant le moins disant, est accepté : 990.00 € H.T. par an pour le contrat BL ENFANCE et 420.00 € H.T. pour le paramétrage.

d) Projecteurs au stade : Le devis de RP Automatismes pour la pose de l'éclairage leds au stade se monte à 9 643.20 € T.T.C.

Le conseil donne son accord.

e) Travaux informatiques à la bibliothèque : Le devis pour l'achat et la pose de matériel informatique pour la bibliothèque établi par RP Automatismes, d'un montant de 1509.60 € T.T.C. est validé par le conseil municipal.

f) Jeu pour la garderie :

Il est décidé d'acheter un jeu pour la garderie. Le devis de JPP Direct d'un montant de 1 130.40 € T.T.C. est accepté.

g) Chaises pour la salle polyvalente et le club-house et la maison des jeunes :

Ayant un besoin de chaises et après examen, le devis de JPP Direct d'un montant de 11 309.17 € T.T.C. est retenu.

h) Livres pour la bibliothèque :

Il est décidé d'acheter les livres pour la bibliothèque à l'espace culturel Leclerc pour la somme de 192.02 € T.T.C.

i) Puzzle pour la bibliothèque :

Il est décidé de mettre à disposition des enfants qui fréquentent la bibliothèque, un puzzle. Le devis de l'espace culturel d'un montant de 12.95 € T.T.C. est accepté.

INVESTISSEMENT

Le Maire informe le conseil qu'il a eu une proposition concernant l'achat de l'immeuble situé en centre-bourg, au 5, rue de Vierzon.

Le prix de vente négocié est de 65 000.00 € nets vendeur.

Le conseil municipal, après en avoir discuté, donne son accord.

FIXATION DES CONTRE-VALEURS AU TITRE DES REDEVANCES POUR LA PERFORMANCE DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE ET DES SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Maire porte à la connaissance du conseil municipal que les collectivités territoriales seront assujetties aux redevances pour la performance des réseaux d'eau potable et des systèmes d'assainissement collectif à compter de 2025.

Le conseil fixe le montant de la contre-valeur :

-de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable devant être répercutée sur chaque usager sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu à 0.02 € H.T.

-de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif devant être répercutée sur chaque usager sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu à 0.084 € H.T.

CONVENTION AVEC LE CIT POUR L'AMÉNAGEMENT DU PARCOURS SANTÉ

Après lecture par le Maire de la convention entre la Commune de Nançay et l'Agence Cher Ingénierie des Territoires du Cher pour une mission d'assistance technique relative à l'opération : aménagement d'un parcours de santé forestier, le conseil municipal autorise le Maire à signer la

convention et approuve le plan de financement prévisionnel qui s'élève à 22 024.80 € H.T. La prestation effectuée par Cher Ingénierie des Territoires coûte 3 029.76 € T.T.C.

ÉTUDE DE REVITALISATION DU CENTRE-BOURG

Le Maire présente le plan de financement de l'étude de revitalisation du centre-bourg qui s'équilibre à la somme de 25 700.00 € H.T. Le conseil municipal l'approuve et décide de demander une aide à la Région Centre-Val-de-Loire à hauteur de 80% et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à la réalisation de ce projet.

PLUi COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SAULDRE ET SOLOGNE

Après débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, le conseil municipal prend acte de la tenue d'un débat sans vote sur ces orientations et en informera la Présidente en lui notifiant la délibération.

PLUi COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA SOLOGNE DES RIVIÈRES

Suite à la demande d'avis sur le projet arrêté concernant le Plan local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes de la Sologne des Rivières, le conseil municipal émet un avis favorable.

CONTRAT ACQUISITION PROGICIELS ET DE PRESTATIONS DE SERVICES

Le conseil municipal décide de renouveler le contrat d'acquisition de progiciels et de prestations de services avec Berger Levrault pour 3 ans. Le montant annuel est de 2 970.00 € H.T. pour les droits d'utilisation et 330.00 € H.T. pour la maintenance et formation.

ASSISTANCE TECHNIQUE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le conseil municipal décide de renouveler la convention avec le Département du Cher concernant l'assistance technique d'assainissement collectif à compter du 1er janvier 2025. Le tarif actuel est de 0.50 € H.T. par habitant.

CONTRAT DE MAINTENANCE POUR UN PHOTOCOPIEUR À LA BIBLIOTHÈQUE

Le conseil municipal autorise le Maire à signer le contrat de maintenance pour un photocopieur à la bibliothèque d'une durée de 21 trimestres avec la Société iDemaps.

AUGMENTATION DES LOYERS

-Le loyer du logement situé au 2, rue de l'Enclos sera augmenté de 2.47 % au 1er novembre 2024, selon l'indice de référence des loyers,
-le loyer des logements situés au 1, rue de l'Enclos et 1, rue de l'Huilerie seront augmentés de 3.26 % au 1er janvier 2025, selon l'indice de référence des loyers.

CRÉATION D'EMPLOI POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE DE TRAVAIL

Il est décidé de créer un poste d'adjoint d'animation à temps non complet au 02 décembre 2024 pour un accroissement temporaire de travail jusqu'au 22 décembre 2024 et du 06 janvier 2025 au 09 février 2025.

INFORMATIONS

Le Maire informe :

- qu'il n'a toujours pas de réponse de Monsieur le Préfet concernant la téléphonie,
- qu'une trentaine de foyers ne sont pas raccordés à la fibre,
- qu'il souhaite revoir le projet de rénovation de la mairie.



ETAT CIVIL

TRANSCRITS DANS NOS REGISTRES DE
2024

Certains administrés ne souhaitant pas figurer dans la presse, la liste est donc incomplète.

NAISSANCE

Andréa GAUVIN née le 02 août à Romorantin-Lanthenay

MARIAGES

Aurélien GAUVIN et Aude-Marie PANTALEON le 27 janvier
Romain PLISSIER et Anne-Sophie LOUBRY le 18 mai
Bryan BOILAN et Léa CZARNECKI le 1er juin

DÉCÈS

Jimmy CHÂLON le 6 février à Neuvy-sur-Barangeon
Marcelle CLAIRE veuve CANOT le 02 mars à Nançay
André MICHARD le 18 mars 2024 à Nançay
Patrice GUÉRIN veuve PAYEN le 08 mai à Vierzon
Patrick GAUDOT le 12 octobre à Bourges
Bernard GÉANT le 25 octobre à Orléans
Philippe DARRAS le 10 novembre à Nançay

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DES BUDGETS PRIMITIFS 2024

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet communal.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Par cet acte, le Maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2024 a été voté le 11/04/2024 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès des différents organismes chaque fois que cela est possible.

Par cet acte, le Maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2024 a été voté le 11/04/2024 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès des différents organismes chaque fois que cela est possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité.

L'équilibre du budget de la commune s'établit comme suit :

	recettes	dépenses
Fonctionnement	1 370 846,75 €	1 370 846,75 €
investissement	511 989,52 €	511 989,52 €
budget total	1 882 836,27 €	1 882 836,27 €

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, location de salles, loyers,...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat.

Les recettes réelles de fonctionnement 2024 prévues s'élèvent à 970 509 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2023 prévues s'élèvent à 973 463,02 euros.

A noter, au cours de la préparation budgétaire et de l'élaboration du budget primitif, par prudence, il est conseillé de prévoir les dépenses au plus haut des estimations et les recettes au plus bas.

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement.

b) Les dépenses et recettes de la section prévues votées pour 2024 :

dépenses de fonctionnement BP 2024		% des dépenses réelles
O11	charges à caractère général	402 544,62 € 41,35 %
O12	charges de personnel	349 500,00 € 35,90 %
65	autres charges de gestion courante	113 936,00 € 11,70 %
66	charges financières	4 640,40 € 0,48 %
68	provisions	2 000,00 € 0,21 %
O14	atténuation de produit (FNGIR et FPIC)	100 842,00 € 10,36 %
total opérations réelles		973 463,02 € 100,00%
O42	amortissements et provisions	4 133,62 €
O23	virement à la section d'investissement	393 250,11 €
TOTAL des dépenses		1 370 846,75 €

- Les dépenses réelles de fonctionnement

A noter :

Les charges à caractère général intègrent la forte augmentation des prix de l'énergie, les dépenses courantes de prestations diverses, maintenance, entretien, fournitures nécessaires aux travaux effectués par les agents techniques municipaux.

Les atténuations de produits comprennent

- le FPIC (fonds de péréquation intercommunal et communal) prévu 17 000 €, le montant définitif sera connu à l'automne

- le FNGIR (fonds national de garantie des ressources). Depuis 2010 et la suppression de la taxe professionnelle, la commune contribue chaque année à hauteur de 79 110 €

- depuis 2024 les dégrèvements accordés au titre de la taxe d'habitation sur les logements vacants (4 732 € pour les taxes 2023 contestées).

recettes de fonctionnement BP 2024		% des recettes réelles
O13	Atténuation de charges	1 500,00 € 0,15 %
70	produits de services, ventes	44 000,00 € 4,53 %
73	impôts et taxes	684 572,00 € 70,54 %
74	dotation et participations	192 437,00 € 19,83 %
75	autres produits d gestion courantes (loyer)	48 000,00 € 4,95 %
77	produits spécifiques	0,00 € 0,00 %
total opérations réelles		970 509,00 € 100,00%
OO2	excédent antérieur reporté	400 337,75 €
TOTAL des recettes		1 370 846,75 €

- Les recettes réelles de fonctionnement

Elles sont constituées :

- en majorité des impôts locaux et taxes : perçus en 2023 : 668 483,27 €, prévus en 2024 : 684 572 €

Les bases taxées : La revalorisation annuelle des valeurs locatives prévue par la loi est de 3,9% pour 2024 (loi de finances pour 2024, est égale au taux d'inflation du mois de novembre 2023)

Les taux communaux

Les taux de foncier bâti et non bâti, de cotisation foncière des entreprises restent inchangés en 2024

- taux 2024 foncier bâti : 32,67 %, taux 2024 foncier non bâti : 44,55 %,
- taux 2024 cotisation foncière des entreprises : 26 %
- taux 2024 de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et sur les logements vacants : 19,35 %

Depuis le 1er janvier 2023, la taxe d'habitation sur les logements vacants a été instituée par décision du conseil municipal, délibération du 09/09/2022, afin d'optimiser l'occupation des logements potentiellement disponibles dans la commune.

- Les dotations versées par l'Etat

La commune perçoit une DGF (dotation globale de fonctionnement) ainsi répartie :

	2023	2024	Variation 2023/2024
DGF : part forfaitaire	87 760 €	72 144 €	-17,78%
DGF : part péréquation	44 607 €	44 537 €	-0,16%
dont dotation nationale de péréquation	20 146 €	18 258 €	-9,38%
dont dotation de solidarité rurale	24 459 €	26 279 €	7,44%
DGF totale	132 367 €	116 881 €	-11,85%

La DGF a diminué en 2024.

Une part de la DGF perçue jusqu'en 2023 sera versée à compter de 2024 par la communauté de communes sous forme d'attribution de compensation.

Son montant est de 13 757 € pour 2024.

La DGF a connu de fortes variations ces dernières années en partie expliquées par les changements de communauté de communes entre 2019 et 2021 : montant total perçu : 137 037 € en 2019, 121 257 € en 2020, 131 205 € en 2021.

- Les produits des services qui comprennent principalement :
les redevances périscolaires et la cantine : 15 000 €, l'agence postale et photocopies : 14 000 €, droit de chasse et pêche : 7 000 €, coupes de bois : 2 500 €
- Les autres produits de gestion courante sont constitués des revenus des immeubles : loyers, charges locatives et baux de fermage.

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement)

et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses d'investissement BP 2024		
16	emprunt (remboursement)	61 500,00 €
2xx	investissements	388 453,73 €
total opérations réelles		449 953,73 €
OO1	Résultat antérieur	46 294,79 €
restes à réaliser		15 741,00 €
TOTAL des dépenses		511 989,52 €

Recettes d'investissement BP 2024		
1068	réserves	62 036,25 €
102	dotations, fonds divers	16 000,00 €
13	subvention	16 000,00 €
16	emprunt souscrit	0,00 €
O24	cession immobilisation	20 570,00 €
total opérations réelles		114 606,25 €
O40	amortissements	4 133,62 €
O21	excédent de fonctionnement	393 250,11 €
restes à réaliser		0,00 €
TOTAL des recettes		511 989,98 €

c) Les principaux projets d'investissements de l'année 2024 sont les suivants :

- travaux de rénovation de la Mairie : 142 725 €
- enfouissement zone 2 et 3 : 110 928,73 €
- voirie chemin champ d'hyver : 20 000 €
- réfection cuisine salle des fêtes : 25 000 €
- chemins de randonnées : 18 000 €
- relevage de tombe : 13 000 €
- éclairage du stade : 42 000 €
- matériel de téléphonie : 5 000 €

d) Subventions

Une DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) a été accordée pour les travaux de rénovation de la Mairie.

e) Les emprunts

Aucun emprunt n'est prévu cette année, les réserves cumulées couvrent le besoin de financement des investissements prévus.

III Le budget annexe

Section de fonctionnement

dépenses de fonctionnement BP 2024			% des dépenses réelles
O11	charges à caractère général	78 828,42 €	88,30 %
O12	charges de personnel	6 400,00 €	7,17 %
65	charges de gestion courante	0,00 €	0,00 %
66	charges financières	4 041,13 €	4,53 %
total opérations réelles			89 269,55 € 100,00 %
O42	amortissements et provisions	56 841,00 €	
O23	virement à la section d'investissement	20 000,00 €	
TOTAL des dépenses			166 110,55 €

recettes de fonctionnement BP 2024			% des recettes réelles
70	redevance délégataire eau et assainissement	58 000,00 €	58,00 %
74	subvention étude	42 000,00 €	42,00 %
total opérations réelles			100 000,00 € 100,00%
O42	amortissement subventions	42 327,84 €	
OO2	excédent antérieur reporté	23 782,71 €	
TOTAL des recettes			166 110,55 €

Une étude patrimoniale obligatoire est prévue pour un montant de 70 000 € au chapitre O11. En recette une subvention de 42 000 € est prévue, attribuée pour le financement de l'étude.

Dépenses d'investissement BP 2024			
16	emprunt (remboursement)	16 650,00 €	
1687	avances prêt	17 685,00 €	
2xxx	investissements	365 380,22 €	
total opérations réelles			399 715,22 €
O40	amortissement subvention	42 327,84 €	
restes à réaliser			4 992,00 €
TOTAL des dépenses			447 035,06 €

Recettes d'investissement BP 2024			
1068	réserves	0,00 €	
102	dotations, fonds divers	0,00 €	
13	subvention	267 170,79 €	
16	emprunt souscrit	0,00 €	
total opérations réelles			267 170,79 €
O40	amortissements	56 841,00 €	
O21	excédent de fonctionnement	20 000,00 €	
OO1	excédent antérieur reporté	103 023,27 €	
restes à réaliser			0,00 €
TOTAL des recettes			447 035,06 €

Le solde des subventions de la station dépuracion sera versé en 2024 pour un total de 267 170,79 €. Des investissements de 365 380,22 € sont envisagés sans recourt à l'emprunt.

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

à vos AGENDAS 2025

Févr.	Dimanche [02] Loto à Neuvy/Barangeon	NANVY
	Dimanche [09] Randonnée d'hiver	ANNR
	Mercredi [12] Journée crêpes	Club des aînés
Mars	Samedi [15] Soirée aligot à la salle polyvalente	P.A.R
	Samedi [01] Soirée tartiflette	USNNV
	Samedi [15] Sortie cartographique de printemps	AVAN
Avril	Dimanche [16] Soirée costumée de carnaval (en projet)	P.A.R
	Dimanche [16] Carnaval à Nançay	NANVY
	Dimanche [23] Randonnée des étoiles	ANNR
Mai	Samedi [05] Loto à Neuvy/B	USNNV
	Samedi [5] Soirée Buffalo Hill Billy	NANÇAY COUNTRY DANCERS
	Dimanche [20] Pâques au Domaine de Croix à Neuvy/B	NANVY
Juin	Lundi [21] Concours de pêche	LCA
	Dimanche [27] Marché de printemps	AVAN
	Dimanche [27] Randonnée vélo	ANNR
Juill.	Dimanche [27] Concours de pétanque	U.S.N Boules
	Samedi et dimanche [10-11] Sortie 2 jours	AVAN
	[Mai ou juin] Balade à énigmes	LCA
Août	Dimanche [25] Concours de pétanque	U.S.N Boules
	Jeudi [29] Randonnée de printemps	ANNR
	Jeudi [29] Tournois adulte de l'Ascension	ASNNV
Sept.	[Juin] Brocante à Nançay	USNNV
	Lundi [09] Pique-nique	AVAN
	Samedi [14] Rencontre entre chorales à Nançay	La forêt au diapason
Oct.	Dimanche [15] Rencontre entre chorales à Theillay	La forêt au diapason
	Dimanche [15] Tout jazz dehors	P.A.R
	Vendredi [20] Rencontre à St Doulichard	La forêt au diapason
Nov.	Samedi [21] Fête de la musique	P.A.R
	Dimanche [22] Rencontre à Massay	La forêt au diapason
	Samedi [28] Randonnée semi nocturne	ANNR
Déc.	Samedi [28] Kermesse	NANVY
	Dimanche [29] Concours de pétanque	U.S.N Boules
	[Vendredis de juillet et août] Marchés estivaux en soirée	P.A.R
Janv.	Lundi [07] Assemblée générale	AVAN
	Samedi [12] Concours de pétanque & bal fête nationale	USNNV
	[14-16] Tournois de Neuvy/B	TC2N
Févr.	Samedi [26] Concours de pétanque Semi nocturne	U.S.N Boules
	[Août] Weekend TMC & weekend pickeball	TC2N
	Samedi [02] Nuit des étoiles	P.A.R
Mars	Samedi [23] Concours de pétanque Semi nocturne	U.S.N Boules
	Dimanche [24] Fête de l'âne	ANA
	Dimanche [24] Pique-nique	AVAN
Avril	[Septembre] Festifoot	USNNV
	Dimanche [07] Olympiades au stade de Nançay	NANVY
	Dimanche [14] Concours de pétanque	U.S.N Boules
Mai	Vendredi [19] Assemblée générale à Neuvy/B	NANVY
	Samedi et dimanche [20-21] Journées du patrimoine	P.A.R
	Dimanche [21] Randonnée dans la région	ANNR
Juin	Dimanche [28] Bourse aux collections à Neuvy/B	P.A.R
	Vendredi [3] Sortie Cabaret National Palace	CLUB DES AÎNÉS
	Dimanche [12] Fête de l'automne	LCA
Juill.	Dimanche [19] Sortie d'automne	AVAN
	Samedi [25] Soirée moules frites à Neuvy/B	USNNV
	Dimanche [26] Randonnée octobre rose	ANNR et P.A.R
Août	[Novembre] Soirée Paella	TC2N
	Du samedi au lundi [09-11] Exposition aux Sablés de Nançay	AVAN
	Jeudi [20] Soirée Beaujolais	P.A.R
Sept.	Samedi [22] Sortie cartographique d'automne	AVAN
	Dimanche [07] Animations de Noël	P.A.R
	Mercredi [17] Repas de Noël	CLUB DES AÎNÉS

Services d'Aide à la Personne

Plusieurs services sont à votre disposition

A.D.M.R.

(Aide à Domicile en Milieu Rural)

PARC COMITEC

3, rue Jules Ferry 18000 BOURGES

Contact : tél. : 02 48 24 03 07

MAISON DÉPARTEMENTALE D'ACTION SOCIALE

3, rue Claude Chevalier 18100 Vierzon

Responsable secteur (assistante sociale) :

Madame CHARRIER

Tél. : 02 18 15 73 00

TÉLÉPHONES UTILES

Samu : 15

Pompiers : 18

Centre antipoison : 02.47.64.64.64

SOS Médecins Vierzon : 02.97.59.56.50

Gendarmerie de Neuvy/Barangeon :
02.48.53.08.85

ERDF dépannage : 0 810 333 018

Véolia eau : 0 969 323 529

Pharmacie (Neuvy) : 02.48.51.66.09

Infirmières :

C.PIERRY : 02.48.51.92.88 / 06.30.70.99.52

A. LEFEBVRE : 02.48.51.92.88 / 06.18.58.84.97

TRANSPORTS

RODOLPHE TAXI : 06.74.83.12.01

JULIEN TAXI : 07.86.07.13.34

REMI (remplace Lignes 18) : 0 800 101 818

Possibilité d'aller à Bourges tous les jours.

LE BRUIT

L'usage d'engins bruyants
(tondeuses, tronçonneuses, etc.)

PARTICULIERS

est admis du lundi au vendredi

de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30.

le samedi de 9 h à 12 h et 15 h à 19 h.

le dimanche et les jours fériés de 10 h à 12 h.

PROFESSIONNELS

est admis du lundi au vendredi de 7 h à 20 h

le samedi de 8 h à 19 h

interdit dimanche et jours fériés.

PRÉSENCE VERTE

Beauce Cœur de Loire Bourges

7, rue de l'île d'or 18000 BOURGES

site Internet : www.presenceverte.fr

Contact : tél. 02 48 23 06 82

Email : pv18@presenceverte.fr

HUMENSIA

7, rue de l'île d'Or 18020 Bourges

Site internet : www.humensia.org

Contact : tél. 02 48 23 90 65

Responsable secteur :

Sandrine ADDIEGO - 02 48 23 06 88

INFOS PRATIQUES MAIRIE DE NANÇAY



Tél : 02.48.51.81.35

Email : mairie@nancay.fr

Site Internet : www.nancay-sologne.fr

[nancayvillagedesologne](https://www.facebook.com/nancayvillagedesologne)

HORAIRES D'OUVERTURE

de la Mairie et de l'Agence Postale Communale :

Tél : 02 48 51 81 35

Le lundi de 15 h à 17 h

les mardis, mercredis, vendredis

de 9 h 30 à 11 h 30 et de 15 h à 17 h

le samedi de 10 h à 11 h.

Fermé le lundi matin

et le jeudi toute la journée

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Réclamations au 3631

pour tout problème courrier

DÉCHETTERIE

Neuvy-sur-Barangeon

Lundi : de 14 h 00 à 17 h 30

Mercredi, jeudi, samedi :

de 9 h 00 à 12 h 00

Vendredi : de 14 h 00 à 17 h 30

Fermée

Mardi

Dimanche

Jours fériés

LE BRÛLAGE
À L'AIR LIBRE DES DÉCHETS VERTS :
C'EST INTERDIT
TOUTE L'ANNÉE !

POUR NOTRE AIR ET NOTRE SANTÉ,
IL EXISTE DES SOLUTIONS FERTILES !